L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—Rue 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 4 JUILLET.

FEUILLETON

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIECLE.

ROMAN PAR CAMILLE DEBANS.

DEUXIEME PARTIE.

LE COFFRET.

XXXIII—Suite.

On frappa à la porte du salon où se tenaient les deux hommes. Le soldat de garde entra, et remit au prince un feuillet de carnet sur lequel étaient écrits ces mots: "Renseignements importants. Chose pressée. Guillaume Lapointe."

—Tenez, dit le prince à Daniel, encore un.

Et il jeta le papier sur la table, avec un geste de mépris et de dégoût.

—Qu'on aille chercher cet homme, commanda-t-il au soldat, qui disparut.

—Vous allez, dit-il alors à Daniel, vous retirer ici; vous entendrez derrière cette portière, et vous jugerez si la nation qui donne naissance à de tels hommes est digne de sympathie.

Le jeune homme se leva.

—Oh! vous avez le temps; il est loin encore. Du reste, je serai prévenu.

—Prince, dit Daniel, la nation qui fait ce qu'a fait la France est une grande nation. Elle a mérité l'admiration du monde, qu'elle a éclairé plus que toute autre. Les [illegible] de quelques-uns n'entachent pas le pays entier, quoique tous en subissent les [illegible].

—Il y a, dit le Saxon, d'un ton qui voulait rester courtois, et dans lequel on sentait poindre cette envie, qui faisait à la France, au temps de sa grandeur, des ennemies de toutes les nations d'Europe, il y a beaucoup d'exagération dans les déclamations qui font de cette vaniteuse contrée le porte-flambeau de l'univers. Fut-elle dans les arts supérieure à l'Italie? en fait de philosophie, ses écrits sont-ils aussi profonds que les nôtres? et nos philosophes ne laissent-ils pas loin, derrière eux, son dix-huitième siècle dont on fait tant de bruit? Quant aux idées de liberté qu'elle a, dit-on, propagées, est-ce un bien? la France me fait à moi l'effet d'un enfant terrible, qu'on gâte fort parce qu'il amuse, et qu'on est obligé de fustiger de temps à autre, pour lui rappeler qu'il n'est qu'un enfant.

Daniel répondit par un de ses tristes sourires à cette étrange appréciation, qui eût pu passer pour une boutade, si le prince eût remplacé par un ton plaisant le ton acerbe de ses paroles.

—Et pourtant, dit le jeune homme, la France ne tombera pas, sans que sa chute ébranle le monde entier.

—On a dit cela de tous les grands empires en décadence, monsieur; et pourtant ils sont tombés, sans que la terre en ait tressailli.

—Parce qu'ils ne sont pas morts, prince. Parce qu'au démembrement, aux blessures, aux ruines, leur âme a survécu, éclairant encore le vainqueur de ces feux de gloire, que nul ne peut éteindre.

—Eh! qui vous dit que la France meure? Qui vous dit que cette chose, que vous appelez son âme ne survive pas à toutes les catastrophes? Mais qu'importe si le corps disparaît? et si cette âme, cet esprit, cette chose immatérielle d'un peuple devient la vie du peuple qui lui succède?

—Oh! prince! la France n'en est pas là encore; et en attendant que son âme revive dans un autre corps de peuple, le sien supportera plus d'une lutte, résistera à plus d'une attaque, et se relèvera peut-être après l'épreuve, plus sain et plus grand que jamais.

L'Allemand fit la grimace à cette réplique, qui prouvait les sympathies de son hôte, pour la nation qui lui semblait haïr comme haïssent les jaloux. On frappa de nouveau.

—Voilà notre espion, sans doute, dit le prince avec une malicieuse joie. Avez-vous lu sa dépêche?

Il la montrait sur la table. Daniel la prit.

—Guillaume Lapointe! fit-il. Ah! je comprends alors. Ce journaliste est l'âme damnée du comte de Baurain, qui doit lui donner sa nièce en mariage.

—Ou je me trompe fort, riposta le prince, ou ce jeune homme travaille pour son propre compte. Mais veuillez entendre vous-même, vous jugerez mieux. Il ne faut pas, ajouta-t-il avec ironie, trop faire attendre ceux qui nous servent.

Guillaume Lapointe fut introduit.

Ce n'était plus le brillant journaliste de la rue Bergère, si plein de faconde, faute de talent; et si sûr de lui-même; à cause de l'appui qu'il sentait derrière lui. Sa fatuité avait fait place à une expression hésitante, que son maintien, humble devant l'ennemi, dont il avait fait son maître, rendait vile. L'éclat de ses yeux, autrefois si beaux, était celui de la fièvre, mais cette fièvre du fou qui effraie ou repousse. L'amertume de sa lèvre, qui avait séduit Clémence Dupeuty, parce qu'elle ressemblait à une souffrance, n'était plus que l'expression d'une rage concentrée, qui cherchait l'endroit où elle pourrait mordre.

Il était devant un prince royal, il s'inclina jusqu'à terre. Le Saxon, que la douce timidité de Daniel avait séduit, ne lui dit point de s'asseoir, et ne le salua point.

—J'attends vos renseignements, dit-il.

Et, du tiroir de la table, devant laquelle il restait assis, il tira plusieurs rouleaux d'or, de l'or français venant sans doute des villes imposées par l'étranger.

Guillaume sentit parfaitement l'injure cachée sous cette froideur dédaigneuse, mais il avait résolu de tout supporter pour arriver à cette fortune, qui selon lui devait laver toutes les boues, effacer toutes les laideurs, en dorant toutes les corruptions, en recouvrant toutes les infamies. Et ses amis, et ses compagnons d'armes ne le soupçonnaient point. N'avait-il pas pour les tromper la fausse monnaie de son courage dans le combat? Son scepticisme même lui-même, né d'une grande douleur, se faisait respecter et semblait grandir le patriotisme qu'il ne voulait pas avouer.

—Monseigneur, dit-il, voilà la proclamation du général Ducrot.

Il déplia une de ces affiches qui, apposées aux murs de Paris, sembla les ébranler, tant les tressaillements de joie que le peuple en ressentit furent violents. Il ajouta:

—Il y a aujourd'hui un grand espoir [illegible], et un grand enthousiasme dans la capitale [illegible]. Si Votre Altesse veut vaincre l'armée [illegible] toutes ses forces, elle doit réunir [illegible] général Ducrot?

—Quel est le plan [illegible] demanda le prince.

Et en parlant, il soulignait ces lignes de la proclamation. "J'en fais le serment devant la nation tout entière, je ne rentrerai dans Paris que mort ou victorieux."

—Ce matin, répondit Guillaume, il passera la Marne avec des troupes considérables, sur des ponts de bateaux construits à la hâte, et auxquels on travaille cette nuit.

—Voilà le prix convenu, monsieur, dit le prince, en poussant vers Guillaume les rouleaux d'or préparés. Entretenez la bonne intelligence que vous avez su établir aux avant-postes, entre vos soldats et les nôtres, et ayez soin de nous prévenir des moindres faits que vous jugerez utiles. Il y aura toujours parmi eux un courrier prêt à partir.

—Je veille, dit Guillaume en s'inclinant de nouveau, et ramassant l'or poussé devant lui.

—Le jour de notre entrée à Paris, monsieur, vous pourrez vous présenter à l'état-major, vous recevrez votre dernière récompense.

Guillaume se retira aussi courbé, aussi vil que l'action qu'il commettait. Le prince [illegible] tout le temps [illegible].

Un cavalier, tenant un cheval tout sellé, l'attendait à la porte de la maison occupée par le général en chef. Il fallait rejoindre rapidement le bataillon de francs-tireurs, dont il faisait partie, pour ne pas inspirer de soupçons. Le Prussien qui partait avec lui devait ramener le cheval.

Le sentiment douloureux qu'éprouvait Guillaume, en se rapprochant de ceux qu'il livrait, ressemblait-il à un remords? Non. Il soupçonnait tout le monde, excepté lui-même. Il haïssait autant ce Saxon, qui le méprisait, que ce comte de Baurain qui l'avait joué; peut-être aussi que ce Maximilien, un honnête homme, qui le forçait à rougir. L'héroïsme de ses compagnons d'armes excitait sa rage, autant que sa propre infamie. Il les aurait vus tous mourir avec joie, pour n'être plus obligé de rir [illegible]. Ne pouvant s'élever que sur les [illegible] l'écroulement du monde l'eût satisfait.

En approchant des avant-postes français, pareille en apparence comme s'il venait de faire une promenade nocturne, il rencontra Max, qui [illegible]. L'amitié de cet homme [illegible] absence et le cherchait [illegible]. Au physique et au moral elle lui [illegible] la conscience.

—Est-ce que je ne suis pas libre de vagabonder si cela me plaît? lui demanda-t-il brusquement.

—Non, si ton absence inquiète ceux qui t'aiment. Est-ce bien utile de t'exposer à te faire tuer par des sentinelles ennemies?

—C'est pourtant ce qui pourrait m'arriver de plus heureux. À l'avenir, Max, laisse-moi. Je veux être libre, ajouta-t-il brutalement.

—Comme il souffre! murmura le pauvre garçon, avec un profond soupir de regret et d'impuissance.

Jamais un soupçon ne fût entré dans son esprit, en effleurant son cœur. Il aimait et il avait la foi en bien.

Cependant Daniel était revenu prendre sa place auprès du prince. Il était douloureusement impressionné.

—Eh bien? demanda le Saxon, avec un rire satisfait et provocant, qui eut le don d'irriter le jeune homme. Voilà un Français.

—Non, répondit Daniel avec une brusquerie qui n'était pas dans sa nature, non, prince. C'est un homme comme il en naît dans tous les pays, pour la honte de l'humanité plus que celle d'une nation. N'avez-vous pas entendu ce qu'il vous a dit du peuple et de l'armée? Il vous signale l'ardeur, l'enthousiasme excité par une proclamation, la première peut-être qui s'accorde avec la pensée de la nation. Si le peuple de Paris est libre, prince, il n'y aura point de capitulation; mais une gigantesque ruine sur laquelle vous mettrez le pied si vous l'osez.

—Le peuple de Paris ne le sera pas.

—Heureusement peut-être; car ce serait une belle, mais effrayante hécatombe.

—Monsieur, dit le prince beaucoup plus froid qu'il ne l'avait été jusque-là, nous n'avons plus que deux heures pour dormir, et notre sommeil peut être interrompu.

Daniel comprit et s'inclina.

—Après ces deux heures, ajouta le Saxon avec une certaine ironie, quoique toujours courtois, vous serez libre d'aller voir de près cette hécatombe qui vous semble si digne d'ouvrir les portes du ciel.

—Prince, je vous remercie.

—Peut-être nous reverrons-nous à Paris, monsieur.

Comme s'il repoussait cette éventualité, Daniel n'y répondit pas. Le prince écrivit un ordre, se coucha et dormit. Son compagnon de chambre n'en put faire autant. La voix de Guillaume traversait ses rêves d'homme éveillé. Il eût voulu que la sienne fût assez puissante pour crier à la ville de Paris, qu'il trouvait héroïque, la trahison dont elle était victime. De tous les crimes de M. de Baurain, il n'en voyait plus qu'un seul, mais il était immense et lui semblait mériter un châtiment sans exemple: ceux qui ne frappaient qu'un homme disparaissaient dans l'horreur de celui qui frappait un peuple.

Quoi qu'ait pu dire le prince, il croyait toujours complices le comte et Guillaume. Ils étaient seulement dignes de l'être.

XXXIV

DANS LA RUE.

Il gelait. La terre était couverte de glaçons, et les cœurs étaient pleins d'effroi, non de l'effroi de la peur; mais de celui de l'attente et de l'angoisse, de cet effroi qui fait interroger l'espace où devait apparaître le messie. Les cœurs vaillants encourageaient les autres, cachant leurs propres appréhensions et leurs propres souffrances. Le bombardement de Paris venait de commencer, mais ce n'était point là ce qui faisait trembler les habitants de la capitale, qui s'étaient enfuis du quartier du Luxembourg sous les premiers obus, et qui y revinrent le lendemain; ce n'était pas non plus le froid, quoiqu'ils n'eussent plus de chauffage, ni la faim, quoique le pain fût rationné, comme l'était déjà tout le reste. C'étaient les menaces sourdes et prématurées de capitulation; les bruits de soumission aux vainqueurs; les longs silences sur l'extérieur; les contradictions des dépêches et des proclamations. On ne savait pas où l'on allait. C'était l'effroi des ténèbres ou du vide. Tout à coup, paraît une proclamation du gouverneur de Paris, qui jure que *rien* ne le décidera à capituler.

Cela suffit au peuple, toujours confiant et crédule, quelque soit celui qui lui parle, quand la promesse est selon ses désirs. Les uns rient des projectiles qui tuent ou incendient, les autres les insultent, comme font les enfants aux choses inanimées qui les blessent. Les queues chez les boulangers, chez les bouchers, s'animent; on y grelotte, en plaisantant la mine piteuse de quelques-uns. Les enfants jouent dans les rues. Quand un obus est tombé, on court, et l'on s'en partage les débris. Petits garçons et petites filles se font concurrence et les vendent, le morceau, cinquante centimes au moins.

(*A continuer.*)

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le porte st de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d'abonnement.

LOI

No 60)

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrète de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrète de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrète de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrète de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrète de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrète de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrète de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (exceptés les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrète de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention et elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrète de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrète de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrète de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrète de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrète de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, toutes les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrète de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 12 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme il suit:

ST-LAURENT, Lachesnez, mercredi, 11 juillet.
VILLE-DE-PARIS, Durand, mercredi, 18 juillet.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)..........$100
Deuxième.......$65
Troisième......$35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris)......$90 à $100
Deuxième.......$65
Troisième......$35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent,
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool. La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphia.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 35 de la rue Carondelet.
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 5 Juillet, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine......$50.
Entrepont......25.
Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis —Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer
CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine Wm. Hannover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI il ira jusqu'à l'Old Landing sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à 4 heures du matin. Mandeville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à toute la saison des eaux basses.

C. M. SORIA,
2 juin—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville,

Le beau steamer
CAMELIA,

Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
14mai No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
YAZOO VALLEY, remplaçant le NATCHEZ,
T. P. Smith, capitaine,
Frank Rock Jr, commis,

Se ralliant à Vicksburg à la ligne Partout pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JANNEY & WOOD, 106 Common,
HITE & CALLIN, 4 Tchoupitoulas.

Les soussignés prend du fret et signe des connaissements pour Tensas, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent
16 sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière-Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à ADAMS & WORK
25janv— No. 31 du Commercial Place.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.,

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le beau bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS, et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No de 23 rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Joe Ancelet,
P. A. Charlet, Commis,

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 11 h. A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES. Il descendra la côte le jour.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodauxville. Il commencera son voyage à partir du LUNDI 29 janvier.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord et à
MM. LANDRY & D. BIYET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover...	12 sept,	environ 14 oct.
Frankfurt...	10 oct.	11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;

Chambre......$150 en or. Entrepont......$35, en or

De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:

Chambres......$150 en or. Entrepont......$45 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres......$35 en or, Entrepont......$15 en

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
19 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se ralliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 1 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
4déc— Surintendant.

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 7 heures du matin à 8 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents. Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures...	A. M.	7	heures...	A. M
7½ heures...	A. M.	8½	heures...	A. M
9 heures...	A. M.	10	heures...	A. M
10½ heures...	A. M.	11½	heures...	A. M
Midi...		1	heure...	P. M
2 heures...	P. M.	2½	heures...	P. M
3 heures...	P. M.	3½	heures...	P. M
4 heures...	P. M.	4½	heures...	P. M
5 heures...	P. M.	5½	heures...	P. M
6 heures...	P. M.	6½	heures...	P. M
7 heures...	P. M.	7½	heures...	P. M
8 heures...	P. M.	8½	heures...	P. M
9 heures...	P. M.	9½	heures...	P. M

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1erAvril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Express	6:45 A. M.	Express	11:25 A. M.
Express	5:00 P. M.	Express	9:55 P. M.
Train d'agrément	3:15 P. M.	Train d'agrément	9:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. H. ROBINSON,
21 nov Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.		ARRIVE.	
Express	6:45 A. M.	Express	11:25 A. M.
Express	5:00 P. M.	Express	9:55 P. M.
Coast Train	3:15 P. M.	Coast Train	9:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and St Louis, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 12 mai 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express No 1	5:30 P. M.	Express No 2	10:30 A. M.
Express No 3	6:30 A. M.	Express No 4	6:25 A. M.

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de gagner du temps en évitant un changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 8 h 20 P M, le dimanche, et à 9 h 15 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv.

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:

DEPART.		ARRIVE.	
Express No 1	5:30 PM	Express No 2	10:30 AM
Express No 3	6:30 AM	Express No 4	6:25 AM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:20 PM Sunday, and 9:15 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. ja'y 14

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et la Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le présent. [illegible]

[illegible]

Pour fret ou passage s'adresser [illegible]

[illegible] WHITNEY, [illegible]

Louisiana National Bank

DE LA NLLE-ORLEANS,

A la fermeture des affaires, le 30 décem

ACTIF

Prêts et escomptes	$1,997,019 26	
Bons des Etats-Unis	283,500 00	
Autres bons	186,582 00	
Maison de banque et autres immeubles	214,083 96	
Dû par des agents réserve	547,632 41	
" par les banques et les banquiers	185,214 28	
Cinq pour cent, fonds de rachat	15,000 00	
Legal Tender et billets de banques nationales	$643,494 22	
Espèces	69,001 08	
Chèques pour le Clearing House	321,969 95	
		1,033,405 30
		$4,3,329 98

PASSIF.

Capital	$1,000,000 00
Surplus	300,000 00
Profits non divisés	122,022 51
Circulation	300,000 00
Dépôts individuels	1,670,712 46
Dû aux banques et aux banquiers	230,349 93
Dividendes non-payés	[illegible]
	$4,306,339

Fireman's Insurance Company of New Orléans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains	$117,718 86
Pertes payées	31,045 94
Bénéfice net	77,464 17

Nlle Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1° Dix pour cent (10 o|o) d'intérêt annuel du capital payé;

2° Cinq pour cent (5 o|o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

4° Dix pour cent (10 o|o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

4° Cinq pour cent (5 o|o) de dividende d'intérêt du capital payé;

5° Vingt-cinq pour cent (25 o|o) de dividende aux assureurs participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires peuvent être portés au crédit des billets d'action, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assureurs (non aux actionnaires) peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, les tableaux détaillés, imprimés.

I. N. MARKS, président,
T. PRUDHOMME, vice-président,
E. H. BENNERS, secrétaire,

DIRECTEURS:

JACOB ALEXANDER,	E. S. LEVY,
LEON BERTOLI,	I. N. MARKS,
H. H. BIERHORST,	T. PRUDHOMME,
J. B. CAIN,	G. SPORL,
JOHN FITZPATRICK,	WASH. MARKS,
C. TAYLOR GAUCHE,	OTTO PHANAN,
CHAS. HEMARD,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	LOUIS A. WILTZ,
F. ZIP,	

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants étrangers au courant des affaires de la Louisiane. [illegible] dans nos bureaux à [illegible] de 10 cts; le numéro.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$158,068 51	
Primes maritimes	29,315 95	
Primes de rivières	11,924 35	
		$299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		223,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,335 60	
Pertes maritimes	7,285 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
	$100,121 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,892 58	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,766 72	
	$40,125 86	$148,267 07
Profits bruts		$67,978 08

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 36	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 33	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	63,846 71	
		$138,400 86
Bons de ville		72,055 00
Actions de banque et autres		73,415 62
Propriétés foncières		129,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		33,415 94
Total de l'actif		$581,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston

22 mai—

Onzième état annuel
—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37......Rue Carondelet......37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$329,592 60	
Sur risques de rivières	200,960 28	
Sur risques de mer	37,223 31	$567,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,330 00	
Primes remboursées	9,487 27	98,815 2
Montant net des primes		$468,951 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$108,297 27	
" " de rivières	104,669	
" " de mer	34,708 97	[illegible] 75 73
Réassurance	21,194 01	
Réfaction (rebate)	11,746 73	
Taxes et licenses de l'Etat et de la ville	26,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	3,823 66	
Dépenses générales brutes	85,549 44	356,472 27
Balance		$112,489 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,602 30
		$201,182 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,182 95
Réserve pour couvrir les pertes		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876—77		$78,182 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,032 46
Comptes en voie de recouvrement	21,114 11
Effets à recevoir, en garanties	465,537 60
Effets à recevoir pour primes	28,012 79
Actions de banques et autres actions	203,526 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons	145,122 28
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	77,010 81
Total	$1,282,956 64

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 18 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,583 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Mülliken,	Joseph McElroy,
J. L. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	S. F. Kahleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. G. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	22 mai—1an

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

Alla clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$814,797 14	
Propriétés foncières (valeur actuelle)	347,877 44	
Dette suspendue (valeur actuelle)	155,916 64	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 à 60 p.)	120,000 00	
Autres bons et actions	41,434 94	
Département des actions hypothécaires	776,130 18	
Change étranger et change américain	$237,361 73	
Monnaie courante et espèces	906,841 81	
	1,124,064 14	
		$3,400,120 46

PASSIF.

Dû aux déposants	$1,841,239 38	
Dû à des banques et à des banquiers	181,355 88	
Dividendes non payés	314 00	
	1,238,496 2[illegible]	
Profits et pertes	$ 166,891 84	
Capital	1,500,000 00	
	$1,666,891 84	
		$3,400,120 46

Attest— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 12 de la rue du Camp,

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Cyrus Bussey,	R. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. D. Johnson,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. B. Hood,	A. J. Gamila,
Adam Thomson,	W. R. Lyman,
aha Chaffe,	R. C. Palmer,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 58 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him, for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. [illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,563 68	
Reçu pour primes de rivière	57,589 35	
Reçu pour primes de mer	12,594 64	
Primes non expirées le 31 août 1875	42,620 00	
		$226,157
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00	
Primes remboursées	3,871 22	
		43,871 22
Montant net des primes		$182,286
En moins:		
Pertes par le feu	$22,152 87	
Pertes sur les rivières	26,840 66	
Pertes sur mer	2,525 79	
Pertes non encore réglées	5,000 00	
		$55,498 33
Réassurances	16,586 80	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	3,379 56	
Taxes et licences	6,000 28	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	20,157 25	
Profits et Pertes	5,402 77	
	66,625 83	
En moins—l'intérêt	24,969 89	$21,655 94 $87,154 76
Bénéfice net		$95,131 63

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie	$45,386 07
En caisse	14,277 08
Primes en voie de recouvrement	12,536 08
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	$73,202 78
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00	58,202 78
Propriétés foncières	5,000 00
Billets par actions	101,996 26
Total	$239,119 18

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.

JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,

né, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle du 20 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1|3 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $18,000 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. F. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
O. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. K. Campbell	W. B. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	O. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.

J. Davidson Hill.

1er octobre—1m

Commercial Insurance Company of New-Orleans,

Au No 120 de la rue de la Commune,

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.		
Feu	$63,203 07	
Mer	6,460 75	
Rivières	97,348 44	$117,092 26
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875		17,300 00 $134,32
Payé—		
Pertes par le feu	$22,041 96	
sur mer	30 97	
sur les rivières	57,021 46	$79,110 41
Réfaction (rebate)		15,165 99
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts		23,278 02 $117,457
Réservé pour primes non expirées		11,575

ACTIF.

Effets à recevoir	$722,983 23
Mobilier	4,222 23
Actions Harbour Boat	2,250 00
Actions de banques et de compagnies d'assurance	7,527 23
Bons de la ville	1,320 00
En suspend	960 96
Comptes à recouvrer	15,790 42
En caisse	49,675 64 $206,136

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

L. H. OGLESBY,
Président.

WALTER HUNTINGTON,
Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce [illegible] mars 1876.

EDWARD IVY,
Notaire Public.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		1906 06
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs		2219 06
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		5743 18
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1876 au 20 sept 1876		2629 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes		112 94
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	6008 49	
Escompte de billets payés avant l'échéance	565 09	
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société	2418 34	
Montant déduit d'installation	500 00	
Commission	242 08	
Terrain No 3, montant perdu sur la vente	263 93	
do No 4,	282 93	
Propriété foncière No 1, do	123 43	
do 8, do	580 65	
do 10, do	1009 20	
do 12, do	244 25½	
do 15, do	123 55	
Annotation du contrat No 55 au bureau des hypothèques	3 00	
	12922 17½	
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé	1736 77½	
	14670 94½	14670 94½

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur		45061 61
Encaisse: Propriétés foncières		8544 78
Balance en banque	32 73	
Monnaie courante des Etats-Unis	436 75	470 48
Divers débiteurs		352 21
Installations		500 00
		54490 28½

PASSIF.

Actions payées en plein	48000 00
Scrip	3170 00
Dividende non réclamé	72 05
Effets payables	527 50
Divers créanciers	795 96
Surplus	2012 77½
	54490 28½

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

17 oct—1m MarJS

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$313,434
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John E. Hanna,

P. J. Gasquet,

Et, le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 20 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se paieront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire

Nlle-Orléans, 18 mai 1877. [illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL
—DU—
Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875				$3,379 11
Reçu dans l'année, pour quotit				1,304
" " pour initiations				15
" " pour intérêts sur les dépôts				122 14
				$4,821 25

—Déboursements dans la même période.—

Secours aux malades		$ 311		
Salaire du portier		32 50		
Frais d'impression		58		
Commission du percepteur		150		
Comptes de gaz, &c				
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$599 67			
Et un depuis	557 53	1,157 20	1,71 7	
En caisse actuellement				$2,895 50
Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts			$10,412 35	
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$645			
Pour le mobilier	255 65			
" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c	926 90			
	1,825 55	10,412 35	2,895	
Payé pour secours aux malades	728			
Payé à la mort de membres	4,559 20	7,522 78		
			$2,895 50	

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875	64
Admis depuis lors	5
	67 membres
Démissionnaires	5
Morts	2
Expulsé	1 / 7
Actuellement sur la liste	60 membres

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.

Conseil d'Administration:

EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

13juin—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,721 19
Intérêts du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		3,346
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$6,439 [illegible]	
Escompte billets payés avant l'échéance	8[illegible] 71	
Montant des dépenses non portées l'année dernière	[illegible]	
Bénéfice net		
	$7,137 09	$7,137

L'actif [illegible] suit.	
Billets [illegible] mensuellement garanti par hypothèque et privilège de vendeur	$64,906 77½
Propriétés foncières	5,466 [illegible]
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,861 41
Currency des Etats-Unis	144 [illegible] 1,816 [illegible]
Effets à recevoir	7 150 16
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	354 32
	105,171
Actions payées en plein	71,150 00
Actions payées en partie	3,782 53
Scrip	4,830 00
Dividende No 1 non réclamé	187 56
Effets à payer	600 00
Divers créanciers	929 00
Surplus de l'actif	18,475 19 / 105,171

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
Président.

A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER RADER, Président.
CHAS' ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale!

Primes reçues	$129,126 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$64,667 39
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc.	[illegible]
	125,921
	$33,114 1
Actif de l'Asso	$224,[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eime Rader, Jac. Keller,	W. E. Schmidt,
M. A. Baumgartner, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
dan, E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicks,	S. I. Nestle,
J. M. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pfaltzman,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve,	F. Reder,
E. Wildermann	

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,958 29
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$ 71,202 89

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir | $398,599 73

Encaisse et primes en devoir de recouvrement | 186,686 48

| $585,286 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 5½ de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	J. ALOUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. K. CRAIG,
C. MORIS,	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 22 octobre 1873.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:

En caisse	$226 10
En banque	989 05
Reconnaissances:	
Un billet dû à la Société	$24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril	55 00
Propriété du tombeau et immeubles	450 00 $560 00
Total	$1,735 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 20; Membres honoraires, 2; Rayés 10; Décédés 1.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES.
Vice-Président—M. RIZZINI.
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LEON PETIT.
Trésorier—M. VANDERBANK.

Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Royale.

[illegible] mars—6

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, Publishers.

OFFICE—No. 73 CHARTRES STREET.

Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50 quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct,

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers,
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commander,

will leave her wharf, foot of Toulouse street,
Thursday, July 5, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freights for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
may 1—1y 41 Carondelet Street.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$158,068 51	
Marine premiums	29,315 95	
River premiums	11,924 35	
		$ 299,308 81
Earned premiums, less re-insurance and return premiums		223,235
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,335 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,510 20	
		$100,121 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.	11766 72	
	$40,125 86	$148,267 07
Gross profits		$ 87,978 08

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets.

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,648 36	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 33	
		$ 24,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	63,846 71	
		$ 138,400 86
City Bonds		72,055 00
Bank and other Stocks		83,415 62
Real Estate		129,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account		33,415 94
Total assets		$581,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums		$328,377 12
Marine premiums		68,924 91
River premiums		31,239 56
Total amount of premiums		$428,534 59
Less unearned and return premiums		95,752 94
Net earned premiums		$332,781 65
Add interest and discount		34,647 37
		$363,429 02
Deduct—		
Fire losses	$90,452 74	
Marine losses	32,162 90	
River losses	34,746 90	
Net losses		$156,362 44
Reinsurances	$12,837 08	
Rebate	16,452 16	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	82,620 39	
		117,909 65
		$304,272 09
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$329,272
Net profits for 1876		$29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value

Real estate	$115,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	158,300 9
Bills receivable (premiums)	11,758 24
First mortgage notes and pledge notes	182,760 06
Cash in bank	36,975 29
Premiums in course of collection	47,253 96
Amounts due by insurance companies	6,297 21
	$574,418 66

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lanfre,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Poutz,
A. Schreiber,	J. Tuyes.

jany 19—

Hibernia National Bank,

CONDITION ACTUELLE.

Jeudi soir, 15 Juin 1876.

ACTIF.

Billets et escomptes	$405,521 89	
A déduire, mauvais ou évalués à 32		$3,397
Propriétés foncières		9,911
Meubles et accessoires		
Fonds courants—		
Dans la voûte	$325,850 27	
A New York	214,959 99	
A Dublin et Londres	12,744 74	
Dans diverses banques	4,541 98	
Dans le Trésor des Etats-Unis	1,350 00	698,085
		$1,083,584

PASSIF.

Billets de circulation	$45,300 0
Dividendes non réclamés	804 00
Dépôts	587,981 [illegible] / 634,085

Nous certifions que nous avons examiné personnellement le portefeuille et les autres [illegible] de cette banque, ainsi que ses [illegible]

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS

104......CANAL STREET......104

23d ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk		$351,206 5
On Marine Risks		34,47[illegible]
On River Risks		25,697
Total Premiums		41[illegible] 449
Less Unearned Premiums		1[illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$[illegible]
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,867	
On Marine Risks	17,062 50	
On River Risks	4,396 77	
Taxes and expenses less int'rst	28,683 88	
Reinsurances and return Premiums	16,104 03	158,314
Profit		$ 10,020

The Company have the following assets:

Real Estate	$129,079 49
City Bonds	110,415 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	169,235 56
Notes secured by mortgage	214,942 06
Notes secured by pledge	42,207 97
Bills receivable	75,164 19
Premium in course of collection	49,487
Cash on hand	77,007 62
	1,026,344

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.	

5 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 103 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$322,940 0[illegible]	
Primes sur les risques de mer	61,477 75	
Primes sur les risques de rivières	29,694 83	
Total des Primes		$421,114 77
En moins:		
Primes sur risques non expirées	$107,978 05	
Primes remboursées	1,292 22	
		109,270 2[illegible]
Primes nettes acquises		$311,84[illegible]
A ajouter:		
Intérêts	8,454 [illegible]	
Profits et pertes	5,07[illegible]	
		13,5[illegible]
		$325,4[illegible]
Pertes payées:		
Sur les risques de feu	$97,7[illegible]	
Sur les risques de mer	23,664	
Sur les risques de rivière	19,816	
Pertes en litige	2,145	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	40,465	
		182,8[illegible]
Réassurances	15,046	
Réfaction (rebate)	11,663	
Commissions d'agences	25,831	
Dépenses d'agences	4,335	
Taxes et licenses	7,367	
Dépenses de bureau	27,004	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.	4,523	
		276,3[illegible]
Bénéfice net		$ 32,0[illegible]

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$ 47,4[illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	22,07[illegible]
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Assoc. tion $25,962 94, évaluée à	38,[illegible]
Effets à recevoir pour primes	3,[illegible]
Prêts sur hypothèques	122,[illegible]
Prêts sur nantissements	1[illegible]
Effets à recevoir	14,[illegible]
Bons	17,[illegible]
Actions	5[illegible]
Primes en voie de recouvrement	14,[illegible]
Propriétés foncières	7[illegible]
Dû par divers	
Bons des Etats-Unis	
Total	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$236,550 00
Effets à payer	15,866
Dividendes non réclamés	1,50[illegible]
Primes sur risques non expirés	107,978
Pertes non réglées	41,611
Dû à divers	5,3[illegible]
Fonds de réserve	15,[illegible]
Surplus	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL de la Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:		
Primes d'incendie	$70,980	
Primes de rivières		
Primes de mer	5,572	
	$85,034	
Moins rimes rendues	751	
	$87,[illegible]	
Pertes payées pendant l'année:		
Pertes de feu	$33,023	
Pertes de rivières	7,180	
Pertes maritimes	5,575	
Réassurances		
Loyer		
Taxes		
Escompte (Rebate)		
Dépenses, moins escompte et intérêt		
Réserve pour risques non terminés	10,000 00	
	$55,877	
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par nantissement	$9,9[illegible]	
Prêts garantis par hypothèque	16,260	
Billets à recevoir pour primes	5,9[illegible]	
Stock, bons et autres effets	14,1[illegible]	
Propriété foncière	11,9[illegible]	
Primes en voie de collection	6,4[illegible]	
Argent en caisse	4,[illegible]	
	$214,2[illegible]	

L'état de situation, ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans,

Signé et juré devant moi ce 14mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
J. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.	

15mai—1an, [illegible]

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Pourcine et E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, L. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus directeurs pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. L. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

L. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH,
ADAM THOMSON,	

JOHN G. DEVEREUX